



Stratégie ministérielle de développement durable de 2020 à 2023

– Janvier 2022



Also available in English under the title: *2020-2023 Departmental Sustainable Development Strategy – January 2022*

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite de la Commission de la fonction publique du Canada.

Pour plus d'information, communiquez avec :

Commission de la fonction publique du Canada
22, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M7

Courriel : cfp.infocom.psc@cfp-psc.gc.ca

Site Web de l'éditeur : <https://www.canada.ca/fr/commission-fonction-publique.html>

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le président de la Commission de la fonction publique du Canada, 2022

No de cat. SC1-16F-PDF (fichier PDF, français)
ISSN 2818-6427

No de cat. SC1-16E-PDF (fichier PDF, anglais)
ISSN 2818-6419

Nom du ministère	Commission de la fonction publique du Canada
Date	Janvier 2022
Contexte	<p>Bien que la Commission de la fonction publique ne soit pas tenue par la Loi fédérale sur le développement durable d'élaborer une stratégie ministérielle complète de développement durable, elle adhère aux principes de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) en se conformant à la Politique d'achats écologiques.</p> <p>La Politique d'achats écologiques appuie les efforts du gouvernement du Canada pour promouvoir la gérance de l'environnement. Conformément aux objectifs de la politique, la Commission de la fonction publique soutient le développement durable en intégrant des considérations de performance environnementale dans le processus de prise de décision en matière d'approvisionnement par le biais des actions décrites dans l'objectif " écologisation du gouvernement " de la SFDD 2019-2022.</p>
Engagements	La Commission de la fonction publique appuie la transition vers une économie à faibles émissions de carbone en tenant compte de considérations environnementales dans ses décisions d'achat. Les mesures ministérielles correspondantes sont indiquées dans le tableau ci dessous.
Intégration du développement durable	La Commission de la fonction publique continuera de s'assurer que son processus décisionnel tient compte des objectifs et des cibles de la Stratégie fédérale de développement durable au moyen de son processus d'évaluation environnementale stratégique, si applicable. Une évaluation environnementale stratégique relative aux propositions de politiques, de plans et de programmes comprend une analyse des incidences de la



	proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et les cibles de la SFDD.
--	----------------------------------------------------------------------------------------



Écologisation du gouvernement : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des activités à faibles émissions de carbone, résistantes aux changements climatiques et écologiques.

Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
Actions à l'appui de l'objectif d'écologisation du gouvernement et de	Les ministères utiliseront des critères environnementaux pour réduire les répercussions sur l'environnement	1. Regrouper les achats de papier pour imprimante et des fournitures de bureau de base pour	1. S'assurer que le papier acheté et les fournitures de bureau de base contiennent des matières recyclées et sont certifiés	1. Indicateur de rendement : Le volume de papier blanc filigrané et de reprographie acheté qui atteint l'objectif cible par rapport au volume total	Services internes

Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
la <i>Politique d'achats écologiques</i> .	et garantir une valeur optimale dans les décisions du gouvernement en matière d'achats.	l'administration centrale de la CFP, en s'assurant qu'ils contiennent des matières recyclées et qu'ils sont certifiés selon une norme environnementale reconnue confirmant l'incidence réduite de leur production sur l'environnement. Cela réduira également la	selon une norme environnementale reconnue permettra à la CFP de respecter les objectifs de développement durable no 12 (consommation et production responsables) et no 13 (Action climatique) des Nations Unies.	de tout le papier de reprographie acheté centralement au cours de l'année. Point de départ : Plus de 90 % en 2019-2020 Cible : Au moins 90 % d'ici le 31 mars 2023 2.1 Indicateur de rendement : Le volume de fournitures de bureau de base achetées qui sont considérées comme ayant obtenu une certification selon une norme	



Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
		<p>quantité de livraisons et les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>2. Effectuer un examen des fournitures de bureau de base que la CFP achète normalement pour déterminer les articles non essentiels qui n'ont pas obtenu une homologation</p>	<p>2. L'examen des fournitures de bureau de base achetées afin de déterminer les articles non essentiels qui n'ont pas obtenu une certification selon une norme environnementale reconnue permettra à la CFP de</p>	<p>environnementale reconnue et qui atteignent l'objectif cible par rapport au volume total de toutes les fournitures de bureau de base achetées centralement au cours de l'année.</p> <p>Point de départ : 50 % en 2019-2020</p> <p>Cible : Au moins 50 % d'ici le 31 mars 2023</p> <p>2.2 Indicateur de rendement : La détermination des fournitures de bureau</p>	



Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
		<p>selon une norme environnementale reconnue.</p> <p>3. Analyser la consommation moyenne de papier par employé de la CFP sur une période de 3 ans.</p>	<p>respecter l'objectif de développement durable no 12 (consommation et production responsables) des Nations Unies.</p> <p>3. L'analyse de la consommation moyenne de papier par employé de la CFP au cours des 3 dernières années fournira des données sur ses progrès vers un environnement sans papier no 12</p>	<p>de base non essentielles qui n'ont pas obtenu une certification selon une norme environnementale reconnue et que la CFP n'achètera plus.</p> <p>Cible : sans objet</p> <p>3. Indicateur de rendement : La baisse d'une année à l'autre de la consommation moyenne de papier par employé.</p> <p>Point de départ : Consommation moyenne annuelle de</p>	



Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
			(consommation et production responsables) des Nations Unies.	<p>3 500 feuilles par équivalent à temps plein* (ETP) en 2019-2020</p> <p>*Basé sur 857 ETP</p> <p>Cible : Une consommation annuelle de moins de 2 500 feuilles de papier par ETP d'ici le 31 mars 2023</p>	
	Le soutien aux achats écologiques sera renforcé, au moyen	4. La CFP veillera à ce que les spécialistes de la gestion du matériel et des	4. Motiver les fournisseurs à écologiser leurs biens, leurs services et leur chaîne	4.1 Indicateur de rendement : Le pourcentage de spécialistes désignés en approvisionnement et	Services internes



Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
	notamment de directives, d'outils et d'une formation à l'intention des employés de la fonction publique.	achats aient la formation et la sensibilisation nécessaires pour appuyer les achats écologiques.	d'approvisionnement	<p>en gestion du matériel qui ont suivi une formation sur les achats écologiques à la fin de l'exercice (31 mars).</p> <p>Point de départ : 100 % en 2019-2020</p> <p>Cible : 100 % d'ici le 31 mars 2023</p> <p>4.2 Indicateur de rendement : L'utilisation de clauses relatives aux considérations environnementales dans tous les documents contractuels.</p>	



Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
				Point de départ : 100 % en 2019-2020 Cible : 100 % d'ici le 31 mars 2023	

